



Emplois du temps des classes à compter du 2 novembre 2020

publié le 01/11/2020

(adaptés au protocole sanitaire en vigueur)

Les emplois du temps en document joint à cet article sont ceux qui seront en vigueur à compter du 2 novembre. Ils répondent aux contraintes d'organisation liées à la mise en oeuvre du protocole sanitaire. Le principe retenu est celui d'une classe affectée à une salle.

 [edt_toutes_les_classes_v2s](#) (PDF de 155.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.